Ville d’Iqaluit
1085, rue Mivvik
C.P. 460
Iqaluit (Nunavut)
X0A 0H0

Message d’intérêt public

État d’urgence – prolongé jusqu’au 27 octobre 2021

19 octobre 2021 – Iqaluit (Nunavut)

Le conseil municipal d’Iqaluit a prolongé l’état d’urgence en raison de la crise liée à l’eau potable à compter de 12 h le mercredi 20 octobre 2021.

Lors d’une réunion du conseil municipal, le mardi 19 octobre, le conseil a approuvé la prolongation de l’état d’urgence. La directrice municipale Amy Elgersma continuera d’agir à titre de coordonnatrice municipale de la gestion des urgences.

En situation d’état d’urgence, la Loi sur les mesures d’urgence permet à la Ville de faire tout acte et de prendre toute mesure que la Corporation municipale juge comme une nécessité.

Les pouvoirs supplémentaires sont :

- donner à la Ville des pouvoirs supplémentaires pour appuyer les efforts de conformité, au besoin ;
- permettre à la Ville de prendre des mesures supplémentaires pour soutenir la population vulnérable en dehors du soutien existant ;
- veiller à ce que des mesures de sécurité de l’eau soient en place pour la santé et l’hygiène humaines.

Conformément à la Loi, l’ordonnance est en vigueur pendant sept (7) jours à moins d’être annulée plus tôt ou prorogée.

##

Pour de plus amples renseignements pendant les heures de bureau, veuillez communiquer avec :
Geoffrey Byrne
Gestionnaire intérimaire des communications et du service à la clientèle
867-979-5619 | g.byrne@iqaluit.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖃᑦᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓗᑎᒃ , ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ , ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂwww.iqaluit.ca.
Media releases are available in Inuktitut, English and French at www.iqaluit.ca.
Les communiqués de presse sont diffusés en inuktitut, en anglais et en français au www.iqaluit.ca.